COMMUNE DE CARO
Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260630-202669-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le trente juin deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 15

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX.

Absents excusés : Madame Cécile DEFONTAINE et Messieurs Gael LONGUET, Lucas CHEVALIER, Antoine DEMORTIER

Pouvoir : de Madame Cécile DEFONTAINE à Madame Marie-Annick DUBOIS, de Monsieur Gael LONGUET à Madame Laurence THETIOT, de Monsieur Lucas CHEVALIER à Monsieur Erwan GICQUEL, de Monsieur Antoine DUMORTIER à Monsieur Yann PION

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-69 – Commande publique – Adhésion à la plateforme CANUT – Souscription aux accords-cadres : Télécoms – Messagerie collaborative microsoft et alternatives – Multi-éditeurs logiciels

Monsieur le Maire en charge du dossier informe le conseil municipal de la possibilité offerte par la communauté de communes par délibération C_2026-008 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026, de rejoindre un groupement de commande, en adhérant à la plateforme CANUT (https://canut.org/). Celle-ci a été fondée par des collectivités territoriales au profit des collectivités et encourage en proposant une grille de tarifs incitative à la mutualisation.
Monsieur le Maire présente les modalités d'accès suivantes :

- Adhésion annuelle gratuite d'OBC et de son groupement à la plateforme CANUT :
    - Les communes qui le souhaitent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum pr lot, peuvent désormais solliciter les différents prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à l'un des accords-cadres proposés par la CANUT,
- Adhésion aux accords-cadres suivants :
    - **Télécoms** : pour un montant annuel de 1500 € porté par l'OBC composé comme suit :
    - **Lot 1 : Service de télécommunications fixes sans engagements de service classiques – ADISTA**
    - Lot 2 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service avancés – SFR
    - Lot 3 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service classiques – SFR
    - **Lot 4 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés – BOUYGUES**

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260630-202669-DE

- Lot 5 : Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et de sécurisation – ORANGE
- Lot 6 : Fibre noire – COMLINK
- Lot 7 : Couverture indoor : BOUYGUES
- Lot 8 : Appareil mobiles – BOTOOBE en cotraitance avec CONNEXING et ARTO
- Lot 9 : Services packagés pour les petites structures – SFR
- Lot 10 WI-FI public sécurisé – SFR

Cette souscription est ouverte à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au service informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Les frais de gestion de cet accord cadre seront mutualisés dans un second temps.
A noter que si l'OBC a fait choix du lot 1, du lot 4 et du lot 8, les communes ont bien librement accès aux offres des 10 lots de cet accord-cadre.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les lots 1 et 4 afin de pourvoir aux besoins de la commune. Les montants maximums sont : 13 000 € pour le lot 1 et 1 000 € pour le lot 4.

- **Solution de messagerie collaborative Microsoft et alternatives :**

Licence Office 365 et alternatives (Interstis) pour 0€/an.

- Lot 1 – Licence Microsoft, services et support
- **Lot 2 – Licences bureautiques alternatives, services et support**

Cette souscription est ouverte gratuitement à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lots d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagnée d'une demande au Service Informatique de l'OBC, mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Le Service Informatique de l'EPCI peut également accompagner la commune pour préparer la mise en œuvre notamment de la partie messagerie collaborative «Interstis » dés la prise de mandat afin d'aboutir à la mise en œuvre d'une solution collaborative à l'échelle intercommunale.
A noter que l'OBC a fait choix de l'offre de la société IPGRADE qui propose la solution souveraine, conforme au RGPD. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier du lot 1 porté par la société SCC pour la solution Microsoft. Ce dernier choix ne permettra toutefois pas la pleine coopération entre les communes et l'EPCI telle que proposée par l'OBC avec la solution Interstis qui inclus notamment : messagerie électronique, agenda, contact, partage de dossiers, visioconférence, édition collaborative de contenus en ligne, gestion de projets, solution de gestion électronique de documents …
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le lot 2 afin de répondre aux besoins de la commune. Le montant maximum est de 2 500 € pour ce lot.

- **Multi éditeur** : lot unique spécifiques aux métiers numériques pour 0€/an.

Cette souscription est ouverte gratuitement à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici mars 2028, date de fin du marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Cet accord-cadre offre de comparer les tarifs proposés par vos prestataires locaux ou nationaux avec ceux du groupement, voire d'accéder à des logiciels concurrents non proposés par ces derniers. Il pourrait aussi permettre à terme l'emploi de logiciels similaires entre nos entités notamment en vue d'améliorer la Cybersécurité.

- L'accès a ces offres suppose l'extinction des précédents contrats.
- La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260630-202669-DE

- La commune demeure maître d'œuvre et donc seule responsable de ses commandes auprès des titulaires de la CANUT.
- L'ensemble des pièces des différents accords-cadres sont accessibles aux membres sur le portail de la CANUT. Une simple inscription est nécessaire.

Pour rappel l'audit proposé dans la délibération [C_2023_125_B-NTIC convention de mutualisation SI OBC] peut accompagner la commune dans ses orientations techniques et financière, notamment sur les accords-cadres évoqués ci-dessus.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de rejoindre la souscription aux lots n°1 et 4 de l'accord-cadre « Télécoms » et au lot 2 de l'accord-cadre « Solution de messagerie collaborative Microsoft et alternatives » de la CANUT, groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande Communauté selon les conditions décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD